



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 27 JUILLET 2009

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE	29
PRESENTS	20
ABSENTS	9
VOTANTS	27

Le 27 juillet 2009 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2009

Date d'affichage : 29 juillet 2009

Présents : Mr Dalmont, Mme Radigue Louvel, Mr Delahaie, Mme Letinturier, Mr Quéru, Mme Jarry, Mr Féron, Mr Royer, Mr Van Aerden, Mme Letissier, Mr Clément, Mme Quentin, Mr Gibier, Mme Biodore, Mr Devallois, Mr Le More, Mme Ramond, Mr Jeanne, Mr Decourcelle, Mme Fontaine

Absents : Mme Poirier, Mr Mary, Mr Thévenard, Mme Boudant, Mr Lebigot, Mme Lucas, Mr Le Pape, Mr Poinsignon, Mme Motin

Procurations : Mme Poirier avait délégué ses pouvoirs à Mme Letissier, Mr Mary avait délégué ses pouvoirs à Mr Delahaie, Mr Thévenard avait délégué ses pouvoirs à Mme Letinturier, Mme Boudant avait délégué ses pouvoirs à Mme Jarry, Mr Lebigot avait délégué ses pouvoirs à Mme Quentin, Mme Lucas avait délégué ses pouvoirs à Mme Biodore, Mr Le Pape avait délégué ses pouvoirs à Mr Féron

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MADAME THERESE LETINTURIER EST ELUE SECRETAIRE DE SEANCE, ET CECI A L'UNANIMITE DES VOIX

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE : SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du délégataire concernant le service eau pour l'exercice 2008

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du délégataire concernant le service assainissement pour l'exercice 2008

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC EDF EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la mise en place d'un protocole d'accord avec EDF en faveur de l'efficacité énergétique**
- charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de créer l'emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet**
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la mise en place d'un contrat d'apprentissage au sein du service « éducation-jeunesse »**
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la modification du régime indemnitaire des personnels communaux selon les modalités précitées**
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale ainsi que la charte d'utilisation de l'espace multimédia
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DENOMINATION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU GRAND TURC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 25 voix pour et 2 voix contre :

- dénomme la salle multi activités culturelles du Grand Turc, salle « Jacques Rousseau »
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS – RETRAIT DE LA FERTE-MACE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 22 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention :

- prend acte de la décision prise par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois lors de la réunion du 16 juillet 2009
- ratifie expressément la décision favorable au retrait de la Commune et d'y donner son complet assentiment
- charge Monsieur le Maire de donner connaissance à cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois et à Monsieur le Préfet de l'Orne en lui demandant de bien vouloir prendre l'arrêté nécessaire à la prise en compte du retrait de la Commune de la Ferté-Macé
- charge enfin Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération

DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 22 voix pour et 5 voix contre :

- refuse la cession sollicitée par la Communauté de Communes du Pays Fertois
- charge Monsieur le Maire de porter à la connaissance de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois cette décision, tout en lui proposant le projet alternatif et moins coûteux d'aménagement de la place du Général de Gaulle

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable au document d'aménagement, préparé par le Cabinet NIS et transmis par la Communauté de Communes du Pays Fertois le 13 juillet 2009
- demande que la Commune de la Ferté-Macé soit associée au choix définitif des matériaux
- charge Monsieur le Maire de faire connaître l'avis du Conseil Municipal à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays fertois

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

CLASSES TRANSPLANTEES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe le montant de la participation de la Commune à 8,40€ par jour et par enfant dans le cadre des classes transplantées pour le séjour au Futuroscope de l'école Paul Souvray et le séjour à Perrou de l'école Jacques Prévert
- décide que le versement se fera comme suit :

STRUCTURE	MONTANT
Classe transplantée de l'école Paul Souvray	1.260,00 €
CLPE Primaire – FCPE	470,00 €

ADHESION DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTS ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de souscrire aux trois organismes précités selon la proposition faite pour l'année 2009
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de ce dossier

SUBVENTIONS 2009 : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 25 MAI 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 26 voix pour et 1 abstention :

- décide d'allouer les subventions aux trois associations précitées selon la proposition faite pour l'année 2009
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de ce dossier

DEMANDE DE DEGREVEMENT DE LA PART COMMUNALE SUR L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'accorder à Madame LALONDE, le dégrèvement sur la part communale de l'assainissement, à hauteur de 150 m3
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

BUDGET VILLE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2, du budget ville, selon le tableau ci-annexé.

BUDGET EAU 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2, du budget eau, selon le tableau ci-annexé.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2, du budget assainissement, selon le tableau ci-annexé.